

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Nom :

Grade :

Etablissement :

A Madame la Rectrice de l'académie de Rennes
ss/c de Madame, monsieur la.le chef.fe
d'établissement

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le :

Jeudi 09 et Vendredi 10 avril 2026

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera dans les locaux de la FSU, 14 rue Papu à Rennes, ainsi que dans les espaces boisés à proximité de Rennes **de 09h00 à 17h00.**

Il portera sur la construction d'outils et de contenus alternatifs dans l'activité de COURSE D'ORIENTATION. Cette activité sera traitée d'un point de vue théorique, didactique et pratique et au regard des enjeux professionnels, syndicaux et environnementaux.

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A..... le

Signature :

DATE LIMITE POUR CE STAGE : un mois avant le stage, soit ici jusqu'au **Lundi 09 mars 2026**. "*A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé*" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)

♦ Les attestations de présence, parfois demandées par l'administration, vous seront remises à l'issue du stage.